

OBJET : SEM SCIENTIPÔLE AMÉNAGEMENT : AUGMENTATION DU CAPITAL

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	73
Votants	:	73

Le mercredi 30 juin 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 24 juin 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau

Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER

Délibération n° 2021-205

Madame Rafika REZGUI	a donné pouvoir à	Madame Karine GREMION
Madame Corinne BAIRRAS	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI
Monsieur Jean-Pierre MEUR	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Madame Catherine GAILLARD	a donné pouvoir à	Madame Alexia PERRIN
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Caroline CAILLEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Roger DEL NEGRO	a donné pouvoir à	Monsieur Jean-Pierre CRUSE
Madame Hawa NIANG	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Madame Michèle FRERET
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Madame Shirley LEGRAND
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE

DELEGUES ABSENTS

Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau

Secrétaire de séance : Stéphane BAZILE

OBJET : SEM SCIENTIPÔLE AMÉNAGEMENT : AUGMENTATION DU CAPITAL

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur David ROS.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de commerce ;

VU les statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SEM) Paris Saclay Aménagement (dénomination sociale « ScientiPôle Aménagement »), immatriculée 502 222 243 R.C.S. Evry ;

CONSIDERANT qu'il a été proposé d'augmenter le capital social de la société SEM ScientiPôle Aménagement, après agrément d'un nouvel actionnaire, la société anonyme d'habitation à loyer modéré « Immobilière 3F », immatriculée 552 141 533 R.C.S. Paris ;

CONSIDERANT que cette opération d'augmentation du capital en numéraire prévoit également la proposition de mise en place d'un Plan d'Epargne d'Entreprise dédié aux salariés conformément à l'article L 3332-3 du code du travail, en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société adhérant à ce plan dans un délai de 5 ans et pour un montant maximal nominal de 83 451 euros correspondant à 1 % du capital nominal emportant en conséquence la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

CONSIDERANT que l'opération réservée à l'3F vise à porter le capital de la société de 8 354 120 euros à 8 524 120 euros, par émission de 17 000 actions nouvelles, avec une prime de 119 000 euros et une valeur unitaire nominale de chaque action nouvelle de 10 euros et prime d'émission de 7 euros par action, soit un prix de souscription de 17 euros par action et une augmentation de capital d'un montant de 170 000 euros pris en charge par le nouvel actionnaire ;

CONSIDERANT que l'opération emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires afin de réserver la souscription des actions nouvelles au nouvel actionnaire ;

CONSIDERANT que les statuts de la société seront modifiés sous réserve de la réalisation de cette opération, ainsi que pour mieux formuler l'adresse du siège social et pour supprimer l'obligation statutaire de désigner un commissaire aux comptes suppléant ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la procédure d'augmentation de capital en numéraire de la SEM ScientiPôle Aménagement s'élevant de 8 354 120 euros à 8 524 120 euros, réservée à un nouvel actionnaire, la société anonyme d'habitation à loyer modéré « Immobilière 3F », immatriculée 552 141 533 R.C.S. Paris ;
2. APPROUVE la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles la société anonyme d'habitations à loyer modéré « Immobilière 3F » ;
3. APPROUVE la proposition de mise en place d'un Plan d'Epargne d'Entreprise dédié aux salariés en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société adhérant à ce plan dans un délai de 5 ans pour un montant maximal nominal de 83 451 euros et emporte la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
4. APPROUVE la modification des articles 6 et 7 des statuts relatifs à la formation du capital social et des articles 4 et 25 relatifs au siège social et au recours au commissaire aux comptes ;

Délibération n° 2021-205

5. AUTORISE son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM ScientiPôle Aménagement à voter en faveur des résolutions permettant l'augmentation de capital décrite, et la modification des statuts ;
6. CHARGE le Président de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le mercredi 30 juin 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES, M. Jean-François VIGIER, M. Olivier BOUCHE, M. Jean-Pierre CRUSE, M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI, Mme Corinne BAIRRAS, Mme Muriel DORLAND, M. Vincent GALLET, M. Alain FAUBEAU, Mme Catherine LANSIART, Mme Caroline LAVARENNE, Mme Florence NOIROT, Mme Lucie SELLEM, Mme Nathalie FRANCESETTI, M. Francisque VIGOUROUX, M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI, Mme Sarah JAUBERT, M. Gabriel LAUMOSNE, Mme Françoise MARHUENDA, M. Christian LARDIERE, M. Stéphane DELAGNEAU, Mme Catherine GAILLARD, Mme Sandrine GELOT, Mme Alexia PERRIN, M. Bernard XAVIER, Mme Hélène BACH, Mme Caroline CAILLEAU, M. Vincent DELAHAYE, M. Roger DEL NEGRO, Mme Michèle FRERET, M. Mustapha MARROUCHI, Mme Hawa NIANG, M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU, M. Franck ROUGEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Hakim SOLTANI, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Claude PONS, Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. Laurent CARO, M. Gilles CORDIER, Mme Véronique LEDOUX, Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, M. Vincent HULIN, M. Jean-Paul MORDEFROID, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Guillaume VALOIS, Mme Françoise FERNANDES, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, Mme Karine GREMION, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean-Pierre MEUR, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Bernard GLEIZE, M. Igor TRICKOVSKI

ID télétransmission : 091-200056232 - 20200630 - Imc 135639 - DE-1-1
Date AR Préfecture : 8 juillet 2021

- Affichée / Publiée le : 07 JUL. 2021

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette

Délibération n° 2021-205

délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr